

Les Relais de Chasse

Charte des bons usages

Les Relais de Chasse sont des maisons de famille, louées pour des rassemblements familiaux ou amicaux.

- **Heure d'arrivée weekend/semaine** : Entre 18 et 20H maximum le vendredi, à convenir par téléphone 48h à l'avance. L'heure de départ le dimanche : 17h, sauf exception. Pour une location d'une semaine, arrivée à 16h et départ à 10h.

- **Nombre de convives** : Vous nous avez indiqué un certain nombre de personnes présentes (adultes, enfants et bébés). Nous avons accepté votre demande par rapport à ces informations. Il est impératif de respecter ce nombre. Si ce nombre venait à changer, merci de nous en informer.

Compte tenu des récentes directives gouvernementales, **nous avons l'interdiction d'accueillir plus de 20 personnes (bébés compris).**

Nous ne pouvons pas faire d'exception.

- **Musique en extérieur** : musique d'ambiance avant 22 heures. En intérieur après 22 heures, portes fermées, niveau de basses faible.

- **Ménage final** : Le ménage est réalisé par vos soins. Si vous prenez l'option ménage, merci de ranger-remettre à leur place les meubles intérieurs et extérieurs. Cuisine : vaisselle propre rangée, frigo, four, micro-ondes corrects, poubelles évacuées.

- **Merci de remettre les lits à leur place avant votre départ**

- **Déchets** : Ordures ménagères : les sacs noirs sont à acheter et à déposer au local. tri recyclable (sacs jaunes fournis) et à déposer au local poubelle. bouteilles en verre : à déposer au container dans village.

- **Draps / literie** : Merci de prévoir vos draps et taies si vous ne prenez pas l'option linge de lit. En cas de salissures dues au couchage à même les alaises ou couvertures, un forfait blanchisserie sera facturé.

- **Animaux de compagnie**: Ils ne sont pas autorisés.

- Caution : Remise à l'arrivée. Rendue dans les 10 jours après le départ, chèque déchiré ou virement. Etat des lieux de sortie effectué 24 à 48h après la sortie. Si problème, le signaler durant les 24 premières heures de votre séjour.
- Piscines : Les Relais de Chasse disposent d'une piscine (d'avril à octobre), couverte par une véranda, en dehors de la saison estivale. Du 15 juillet au 20 août, la piscine est à ciel ouvert. Les fêtes et repas ne sont pas autorisés sous la véranda de même que les jeux de ballon. Espace de baignade exclusivement. 10 personnes maximum. Nous vous remercions de bien vouloir signer la décharge de responsabilité ci-dessous.

Décharge de responsabilité

Il appartient à nos locataires de prendre toutes les précautions nécessaires lors de leur séjour aux Relais de Chasse, en raison de l'existence d'une piscine et d'une pièce d'eau.

Les locataires reconnaissent dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à eux-mêmes, leur famille ou leurs invités. Ils doivent assurer la surveillance des plus jeunes.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le ou les réservataires.

Nom du titulaire du contrat :

Séjour aux Relais de Chasse du : **au**

Fait le/...../ 20....

(Lu et approuvé)

Signature :